

CONDITIONS DE VENTE. // .CONDITIONS OF SALE

La vente sera faite au comptant et conduite en euros (€). Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais suivants : **jusqu'à 150 000 €, 21,10 % TTC** (soit 20 HT + TVA 5,5%) pour les livres et **23,92 % TTC** (soit 20 HT + TVA 19,6%) pour les manuscrits et autographes et **au-delà de 150 000 € 13,715 % TTC** (soit 13,00 HT + TVA 5,5%) pour les livres et **15,55 % TTC** (soit 13,00 HT + TVA 19,6%) pour les manuscrits et autographes. Ce calcul s'applique par lot et par tranche.

The auction will be conducted in euros (€) and lots will be paid full in cash. As well as the hammer price, buyers will pay the following premium : up to 150 000 €, 21.10% inclusive of tax (20 + 5.5% VAT) for books, and 23.92% inclusive of tax (20 + 19.6% VAT) for manuscripts and autographs; above 150 000 €, 13.715% inclusive of tax (13.00 + 5.5% VAT) for books, and 15.55% inclusive of tax (13.00 + 19.6% VAT) for manuscripts and autographs. This calculation applies to each lot individually.

GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Preneur, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation de ce fait, une fois l'adjudication prononcée.

GARANTEES

The auctioneer is bound by the indications in the catalogue, modified only by eventual announcements made at the time of the sale noted into the legal records thereof. An exhibition prior to the sale permits buyers to establish the condition of the works offered for sale and therefore no claims will be accepted after the hammer has fallen.

ENCHÈRES

Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue. PBA est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par PBA, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

BIDS

Bidding will be in accordance with the lot numbers listed in the catalogue or as announced by Pierre Bergé & associés, and will be in increments determined by the auctioneer. The highest and last bidder will be the purchaser. Should Pierre Bergé & associés recognise two simultaneous bids on an object, the lot will be put up for sale again and all those present in the saleroom may participate in this second opportunity to bid.

ORDRE D'ACHAT ET ENCHÈRE PAR TÉLÉPHONE

Tout enchérisseur qui souhaite faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente. Ce formulaire doit parvenir à PBA, au plus tard deux jours avant la vente, accompagné des coordonnées bancaires de l'enchérisseur. Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux clients qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Pierre Bergé & associés ne pourra être tenu responsable d'un problème de liaison téléphonique.

ABSENTEE BIDS AND TELEPHONE BIDS

Those wishing to make a bid in writing or by telephone should use the form provided with the auction catalogue. This form, accompanied by the bidder's bank details, must be received by PBA no later than two days before the sale. In the event of identical bids, the earliest will take precedence. Telephone bids are a free service designed for clients who are unable to be present at auction. Pierre Bergé & associés cannot be held responsible for any problems due to technical difficulties.

RETRAIT DES ACHATS

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pour-ra être différée jusqu'à l'encaissement. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et PBA décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'acquisition prononcée. Toutes formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

REMOVAL OF PURCHASES

If payment is made by check or bank transfer, lots may not be withdrawn until the check has been cleared. From the moment the hammer falls, sold items will be in the exclusive responsibility of the buyer. Transportation and storage will be invalided to the buyer. The buyer will be solely responsible for insurance, and Pierre Bergé & associés assumes no liability for any damage items may incur from the time the hammer falls. All transportation arrangements are the sole responsibility of the buyer.